DÉCLARATION
DE MONSIEUR
DE STE. CROIX,

Officier au Régiment de Beauvoisis,

Concernant sa détention au Quartier général des Brigands sortis d'Avignon.

LA Commune de Mormoiron, ma patrie, ayant adhéré à la fédération de Ste. Cécile, & étant alors Lieutenant-Colonel de ses Gardes nationales, je reçus l'ordre des chefs de cette fédération de me rendre avec un détachement, à Vaison. J'y arrivai le 14 Avril, & j'y pris poste sur le pont de l'Ouveze. On m'ordonna d'envoyer quinze hommes à la maison de campagne de M. de la Villasse, Maire de la Ville, située à trois grandes portées de fusil de ce pont. A peine furent-ils partis, que j'appris que M. de la Villasse venoit d'être tué en appellant du secours, avec un porte-voix, des Villages circonvoisins. J'accourus aussi-tôt, pour arrêter la fureur du soldat. J'empêchai qu'on ne

fît aucune insulte au cadavre du malheureux Maire. J'en éloignai deux de ses enfans, dont le ton, le maintien & les paroles m'arracherent des larmes, & je pris toutes les précautions nécessaires à leur sûreté. Les Gardes nationales se portant à quelques dévastations, je me hâtai de faire évacuer cette maison, & je les menai à celle des Religieux Dominicains, où la vie du P. Talet couroit de grands dangers. Il n'y échappa que par mes soins, en faisant jurer aux soldats de ne point attenter à sa personne. Ce fut pendant ce tems-là, que le sieur Anselme, Notaire, tomba mort sous les coups des gens auxquels il avoit imprudemment résisté, & qui le poursuivirent jusques dans la cave de son habitation (*a*).

A la tête d'un détachement de 150 hommes, je me portai, par les ordres du Major-général, le 17 Avril, à Malaucene, pour désarmer les factieux de cette Ville. Nous y parvimmes sans trouble & sans effusion de sang, & le lendemain nous nous rendîmes à Carpentras, d'où les troupes du Bas-Comtat se mirent en marche & vinrent camper dans la plaine de Sarrians.

(*a*) Voyez la note n°. 1,

Après la perte du combat qui se donna dans cette plaine, je secondai de toutes mes forces les Officiers, entr'autres, M. de Moracet & Mme. d'Alissac, qui n'oublioient rien pour rallier nos troupes, qu'une terreur panique dissipa promptement. Je gagnai d'abord Gigondas ; mais réfléchissant bientôt que ma famille seroit inquiete sur mon sort, & ayant oui dire que la tête de mon pere & la mienne avoient été mises à prix (*b*), j'entrepris de traverser le Mont-Ventoux, pour pénétrer dans la Vallée de Sault, où je savois qu'elle étoit réfugiée.

Accablé de fatigues & blessé par accident au pied, je ne pus arriver qu'à un quart de lieue de Beaumont. Là environ 150 habitans armés de ce Village, mêlés d'émigrans de Malaucene, m'investirent de toute part & m'arrêterent sans peine. Le bruit s'étant répandu parmi eux qu'un détachement approchoit pour me délivrer, ils prirent la résolution de me tuer, ce qu'ils auroient exécuté, sans les exhortations pressantes de M. Blanc, & les

---

(*b*) Ce bruit étoit faux, mais on ne l'avoit pas répandu sans dessein. C'est par ce moyen qu'on avoit cherché, au mois de Janvier dernier, à faire assassiner mon pere.

mouvemens qu'il ſe donna pour les détourner de ce deſſein homicide. On me conduiſit de montagne en montagne ; on me traîna de rochers en rochers, & je paſſai la nuit dans une caverne. Huit Cavaliers de la Maréchauſſée Avignonaiſe vinrent m'y prendre le lendemain, me mirent les fers aux mains, m'enchaînerent & me forcerent, la carabine haute, à les ſuivre. Ils ne manquoient pas de me répéter qu'au moindre ſigne de ma part, ils me fuſilleroient & porteroient ma tête au camp. En paſſant près d'une campagne, dans le terroir de Suſette, je crois reconnoître quelqu'un & je le ſalue ; auſſi-tôt l'Exempt me menace de me brûler la cervelle, & me défend de ne faire plus de pareils mouvemens. J'avois toujours à côté de moi un enfant de 14 à 15 ans, natif de Malaucène, avec un piſtolet armé ſur ma poitrine. C'eſt ainſi que je fus mené, par une violation manifeſte du territoire françois, ayant traverſé ceux de Suſette, de Château-Neuf-Redortier & de Gigondas, dans le Comtat, au prétendu camp de Monteux (*c*).

(*c*) Il n'y a jamais eu de camp ; les brigands ſe renfermoient la nuit dans ce Bourg, d'où ils ſortoient le jour pour ravager le Comtat, incendier les fermes, enlever les beſtiaux, &c. &c. . . .

Arrivé près de ce repaire de Brigands, je les trouvai se disposant à l'attaque de Carpentras. Mon apparition fit sur eux une assez vive sensation, & si la Providence n'eut pas veillé d'une maniere spéciale sur mes jours, j'aurois été vraisemblablement la victime de la rage de mes ennemis. Peut-être croyoient-ils n'en suspendre que l'effet, afin de le rendre plus éclatant & plus sensible pour moi. Leur conduite & leurs propos n'ont que trop justifié cette conjecture. A peine eus-je approché de l'armée, que Nicolas Jourdan, son Chef (*d*), s'avança à toute bride & demanda avec un ton de colere, *quel étoit celui qui s'appelloit Ste. Croix*, lui ayant répondu que *c'étoit moi*, & après m'avoir contemplé avec un air mêlé de satisfaction & de fureur, il

---

(*d*) Cet homme a changé plusieurs fois de nom & d'état sa derniere métamorphose a été de Charretier en Général. C'étoit une espece d'automate que les Duprat, les Mainvielle, les Fontvieille, &c. faisoient mouvoir. Après la mort de Patrice, ils avoient reconnu qu'il étoit trop dangereux de se charger d'un pareil emploi. Ils préféroient parcourir les Villages, & y exercer toutes sortes de vexations & de brigandages, mettant par-tout garnison, aux frais de ces mêmes Villages, levant des contributions dont ils n'ont jamais rendu compte, ordonnant aux fermiers de verser dans leurs propres mains, le prix de leurs fermes, &c.

me dit en propres termes : *tu es un bon pigeonneau*, *tu ſeras pendu*, en ſe retournant vers les Cavaliers qui m'eſcortoient, *qu'on jette ce gaillard-là dans les baſſes-foſſes.* Dans l'inſtant arrive le ſieur Chabran, exerçant les fonctions de Lieutenant-général, qui me fait la même queſtion & auquel je fais la même réponſe. *Bon*, s'écrie-t-il, *tu ſeras pendu ; tu as un frere, il ne ſubira pas d'autre ſort* ; & *ton* pere, *où ſe trouve-t-il* ? En France, je lui repartis. *Hé bien nous l'aurons ; lui & toute ſa famille ſeront livrés au même ſupplice.* —— *Me connois-tu* ? —— *On m'a dit que vous vous appelliez Chabran.* —— *Oui, je ſuis Chabran, celui que ton pere a détenu dans les fers* (*e*). Ce dialogue ne fut interrompu que par ma marche vers la priſon, où je ne ſerois pas parvenu ſain & ſauf, ſans les précautions que j'engageai les Cavaliers à prendre pour ma propre ſûreté.

Enfin je ne la trouvai qu'au cachot où l'on m'enferma. Il eſt creuſé ſous une tour à 18 pieds de profondeur, & ne reçoit de jour que par l'entrée qu'on ſe garde bien de laiſſer ouverte. Le méphi-

---

(*e*) Voyez la note n°. 11.

tiſme en rendoit le ſéjour inſupportable. Il étoit entretenu par l'amas de fumier ſur lequel les priſonniers couchoient. Je ne fus pas le ſeul, & on ne s'attachoit pas au choix de mes compagnons d'infortune. Le plus remarquable étoit l'ancien Géolier de St. Pierre, échappé des Galeres & marqué ; il avoit aidé le Bourreau à exécuter les malheureuſes victimes de la journée du 11 Juin à Avignon. Qui le diroit ! Ses diſcours furent pour moi un ſujet de conſolation. Il m'apprit avec quelle fermeté mêlée de douceur le vertueux d'Aulan avoit ſoutenu les approches de la mort ; comment, traîné à l'échafaud, il s'étoit arrêté pour conſoler un homme qui, comme lui, étoit deſtiné à périr du dernier ſupplice. (f) Ce courage héroïque ranima le mien, & je ne penſai plus qu'à l'imiter dans une mort dont l'idée s'offroit continuellement à moi par la préſence du Bourreau. C'étoit le premier perſonnage qu'on s'étoit plu à mettre ſous mes yeux en

---

[f] Cet homme étoit un Maçon, ſurnommé *la flamme.* Après avoir lutté contre le bourreau, & s'en être débarraſſé, il pleuroit ſur ſon propre ſort, n'eſperant pas y échapper. M. d'Aulan le regarda d'un œil ſérein, & lui dit : *mon ami, conſole-toi, j'ai demandé au Ciel d'être la derniere victime, & mes prieres ſeront exaucées.*

entrant dans le cachot. Quinze jours de ſuite il fut employé à me ſervir, afin que j'éprouvaſſe des ſenſations, dont la continuité fut une véritable agonie, & m'ota tout eſpoir de ſalut.

Le jour même de mon arrivée, ſur le ſoir, les membres de la prétendue *haute Cour nationale*, qui ne rougiſſoient pas de faire les fonctions de Prévôts d'une armée de Brigands, vinrent me trouver dans la priſon. Le Sr. l'Eſcuyer, en qualité de ſecretaire-greffier, & le Sr. Raphel cadet, comme juge, m'interrogerent ſucceſſivement. Ce dernier m'aſſura que je ſerois jugé très-ſéverement, & le lendemain il retourna. Sur de nouvelles queſtions qu'il ſe permit de me faire, je lui demandai un conſeil. Il me répondit que *je n'en avois pas beſoin, & que de quelque maniere que ce fût, je ſerois toujours jugé de même.* Au jour ſuivant je vis paroître des ſoi-diſans témoins qui prétendoient m'avoir vu aſſiſter à la mort de M. de la Villaſſe. En me voyant ils déſignoient aſſez bien ma figure, qui eſt d'ailleurs très-reconnoiſſable; mais ils ne purent jamais dire quel habit j'avois au moment qu'ils diſoient m'avoir apperçu. Cela n'étoit pas cependant difficile, puiſque ce jour-là je portois une Anglaiſe de couleur blanche. En conſéquence je recuſai de pareils témoins, & je demandai à en produire

d'autres pour les contredire. Le Sr. Raphel le refusa, disant que les premiers étoient fort admissibles, & qu'ils signeroient leur déposition.-- *Serai-je encore entendu*, non, me répondit durement le Sr. Raphel, *vous ne serez plus appellé que pour entendre lire votre sentence.*

L'impression qu'avoient fait sur mon esprit ces interrogatoires, fut en quelque sorte effacée par celle que fit sur mon cœur l'arrivée de mon frere. Il étoit sorti de Carpentras pour se réunir à un détachement de Mormoiron qui avoit dirigé sa marche du côté de Beaumont, dans l'espoir de m'y trouver encore & de me délivrer. Mais l'ardeur & le courage de mon frere ne servirent qu'à le faire prendre. Il fut arrêté près de Malaucene par un homme de cette ville, sans armes. Il auroit pu sans doute lui brûler la cervelle, ou l'assommer d'un coup de sabre, mais il préfera généreusement venir partager mes peines, & se laissa conduire dans ma prison, où sa présence vint accroître mon chagrin par l'idée de celui que mon pere & ma mere ressentiroient de notre cruelle détention. Je savois que mon pere étoit malade, & je connoissois toute la sensibilité de ma mere. Toute consolation leur étoit enlevée par ce double accident. Il me plongeoit le poignard dans le sein; c'étoit néanmoins de la fer-

meté qu'il m'importoit d'avoir dans une ſituation qui empiroit à chaque inſtant. Nos ennemis meſuroient bien leurs coups & calculoient leur fureur.

Le 25 avril des Cavaliers de Maréchauſſée vinrent me prendre mon frere & moi, nous mirent les fers, nous attacherent l'un contre l'autre, & nous firent monter ſur une charrette, ayant le bourreau derriere avec un paquet de cordes. On nous mena dans cet équipage à l'attaque de Carpentras, & on nous plaça derriere la batterie. Nous étions en apparence à l'abri du feu de la place; mais il étoit poſſible que nous fuſſions atteints par les boulets qui paſſoient ſur notre tête & à côté de nous.

Le 27 nous fumes encore conduits de la même maniere à une autre attaque, avec la ſeule différence que nous étions à pied. Dans ces deux occaſions nous fumes expoſés aux outrages d'une ſoldateſque effrénée.

On demandoit quelquefois au bourreau *ſi les cordes étoient bien ſavonées & prêtes à nous pendre*. Je dois cette juſtice aux Srs. Duprat freres, & je m'empreſſe de m'acquitter envers eux; ils firent leurs efforts pour nous garantir de ces lâches inſultes auxquelles nous ne répondîmes que par des regards pleins de mépris. Il m'eſt encore moins permis d'oublier la viſite de M. Antonelle, Maire d'Ar

les, qui, après nous avoir dit quelques paroles de consolation, nous quitta pour aller examiner les postes les plus avantageux à l'attaque de Carpentras.

On ne nous y ramena plus : & je dûs cette faveur à une maladie que me causerent les fatigues, le chagrin & l'air humide du cachot. La calomnie qui accompagne toujours la persécution, ne manqua pas de répandre que mon incommodité étoit le fruit de mes débauches. Je ne crains pas d'appeller en témoignage de la vérité de ce que j'avance les autres prisonniers. On me fit sortir des basses fosses, où je ne serois peut-être plus descendu, sans la perfidie du Sr. Berger de Malaucene. Cet homme que j'avois voulu arracher, dans sa patrie, à une proscription dont je refusai de signer l'arrêt, vint me visiter dans la prison, osa me parler d'intérêt à mon sort, d'amitié, &c. alla ensuite se plaindre à Nicolas Jourdan de ce qu'il me traitoit avec trop d'humanité, & l'engagea à donner l'ordre de me remettre dans le cachot, où je restai encore quinze jours, après lesquels mon frere & moi eûmes la permission de sortir alternativement pour respirer l'air dans la chambre du géolier.

La liberté qu'on venoit de m'accorder, m'attira beaucoup de viſites. Le plaiſir d'inſulter à mes malheurs engageoit la plupart à m'en faire. Ils me racontoient à l'envi leurs exploits. Les uns ſe vantoient d'avoir incendié des fermes; celles de mon pere étoient de ce nombre, & ils s'empreſſerent de me l'apprendre (*g*); d'autres ſe glorifioient du maſſacre des femmes & des enfans, ſur-tout d'avoir mangé le foie de leurs ennemis (*h*). Ils me menaçoient du même traitement, & cherchoient par-là à m'inſpirer de la terreur.

De pareils ſentimens n'amenoient point auprès

(*g*) Par une marque bien diſtinctive de haine particuliere, & avec cette méchanceté réfléchie qui ſeule caractériſe le ſcélératiſme, on brûla la ferme appartenant à ma mere, huit jours après toutes les autres. Cela fut exécuté par les ordres du ſieur Peytavin, commandant la troupe ſoldée d'Avignon, en garniſon à Sarrians. Il avoit promis aux officiers municipaux de cette derniere ville, d'arrêter ces incendies; mais la parole de pareilles gens n'eſt que le gage aſſuré d'un nouveau crime.

(*h*) Ce trait affreux de Cannibale s'eſt paſſé à Mazan, dans la maiſon du ſieur Chaumar, qui refuſa ſes uſtenciles. On ſe ſervit alors de pincettes pour faire griller le foie de la victime, le nommé Vitalis, Cordier de Carpentras.

de moi les Comtadins que la peur & la force avoient fait marcher. Ils en témoignoient la plus vive douleur, déploroient leur ſort, me parloient du mien & me donnoient de marques non équivoques d'intérêt. Ces malheureux étoient des gens de Seguret, de Sablet, de Cairanne, de Caromb, &c. Ceux de Monteux, forcés par leur ſituation à recevoir dans leur Ville nos ennemis communs, n'étoient pas moins affligés & cherchoient à nous témoigner leur ſenſibilité ſur les traitemens que nous éprouvions. M. Bertrand, chevalier de St. Louis, tenta même de les faire changer. Mais ſes ſollicitations lui attirerent de la part de Jourdan, un acte de violence qui le précipita au tombeau. Je ne vis aucun homme, ni de Mormoiron, ni de Bedoin, de Villes, &c. Les habitans de ce canton avoient préféré s'expatrier, & errer ſur les montagnes & dans les forêts, à ſervir d'auxiliaires aux brigands qui infeſtoient leur pays. Ce noble dévouement me fourniſſoit un objet de conſolation. Mrs. Richard & Faure, citoyens de Caromb, nos compagnons d'infortune, nous en procuroient journellement. Leurs procédés ont adouci beaucoup l'amertume de notre détention. Les ſoins généreux que Madame de Beauchamps, ma tante, & ſon mari avoient ordonné de prendre de nous,

ne furent pas auſſi un foible ſoulagement, & demeureront éternellement gravés dans nos cœurs.

Six ſemaines s'étoient déja écoulées bien lentement pour nous, lorſque les Commiſſaires-Médiateurs du Roi arriverent. Nous conçumes auſſitôt l'eſpoir d'une délivrance prochaine; mais quel fut notre étonnement de n'être point compris dans l'échange des priſonniers : on manqua ainſi à la foi des traités (*i*), & on viola les droits de la guerre, ſans doute pour plaire aux chefs avignonois. Suivant le langage de leurs protecteurs ou zélateurs, eux ſeuls étoient les patriotes (*k*), & ils *méritoient eſtime & conſidération.* C'étoit donc d'après leurs rapports menſongers & leurs atroces calomnies, que notre ſort devoit être décidé. En conſéquence, au moment que la troupe de Nicolas Jourdan quitta Monteux, mon frere & moi fûmes transférés à Cavaillon; ce qui ne s'exécuta

---

(*i*) Nous devions être mis en liberté, ſuivant l'article VII des préliminaires de paix.

(*k*) Ce chef des patriotes; juſte ciel! quel blaſphême? quel bouleverſement d'idées? quel étrange abus de termes? Leurs ſoldats s'appelloient ſeulement entr'eux, *braves brigands de l'armée vaucluſienne.* Quel délire? quelle impudence? quelle affreuſe perverſité?

pas ſans danger, les brigands auroient voulu nous faire ſubir le ſort de Patrice, leur ancien chef. Peut-être aurions-nous été dépecés comme lui, & nos reſtes ſanglans ſeroient devenus des trophées pour l'armée, dans ſon entrée triomphale à Avignon (*l*). Notre marche accélérée vers Cavaillon, leur épargna ce nouveau crime. Quelques particuliers du Thor réſolurent de nous délivrer en chemin; mais je les en détournai, en les aſſurant que j'avois donné ma parole de me rendre à Cavaillon. Nous y fûmes très-bien accueillis par M. Reyre, Maire de cette Ville, & nous en partîmes deux jours après, ſans avoir comparu devant la prétendue aſſemblée électorale, comme on nous en menaçoit. Un détachement d'Huſſards vint nous prendre & nous conduiſit à Avignon.

En arrivant, nous fûmes chez les Commiſſaires médiateurs, où le premier perſonnage qui me frappa, fut le trop fameux Sabin Tournal. Il oſa s'approcher de moi, me dit qu'il étoit venu me

---

(*l*) Ils entrerent dans cette ville, tambour battant, mêches allumées, & canons chargés à mitraille. Ils défilerent devant les troupes de ligne, dont les ſoldats ſe diſoient entr'eux, *c'eſt ſans doute pour paſſer ces gens-là par les verges, qu'on nous a fait raſſembler.*

voir dans ma priſon à Monteux, & finit par des proteſtations de ſenſibilité & du plus vif intérêt. C'étoit ſans doute ces motifs qui l'avoient engagé à me repréſenter dans ſes feuilles, comme auteur d'une contre-révolution, & à annoncer que j'étois condamné à être pendu (*m*).

Mrs. les Commiſſaires nous reçurent avec politeſſe, nous remirent nos paſſe-ports en bonne forme, nous dirent que nous étions libres, & nous donnerent à ſouper. A peine avions nous fini, qu'on vint nous annoncer de leur part que notre propre ſûreté exigeoit que nous fuſſions encore en priſon, & nous fûmes auſſi-tôt renfermés dans celle du palais. Je m'abſtiens de toute réflexion ſur un contr'ordre ſi inattendu; j'obſerverai ſeulement que j'ai

---

(*m*) Sabin Tournal eſt réellement un de ces folliculaires, dont un membre diſtingué de l'Aſſemblée nationale dépeint le caractere en ces termes: « La calomnie, l'im-
» pudence, l'inſulte, la plus abjecte cruauté, ſemblent être
» le partage de la plupart d'entr'eux. On diroit qu'ils vi-
» vent de ſang humain, & qu'ils mourroient, ſi on n'en
» répandoit pas ſans ceſſe autour d'eux. Semblables à ces
» vers impurs qui fouillent les tombeaux, acharnés ſur
» les cadavres, ils expireroient ſur leur proie, ſi on ne
» leur apportoit pas de nouveaux cadavres, &c. »

ſu depuis que pendant notre repas, les Médiateurs avoient eu une conférence ſur notre compte avec un chef avignonois : on m'a aſſuré que c'étoit le ſieur Duprat l'aîné (*n*). Je ne penſai bientôt plus à ce nouveau chagrin, en voyant entrer dans notre priſon ma mere. Nous ſumes d'elle les longs & courageux efforts qu'elle avoit faits pour notre délivrance, les obſtacles qu'on s'étoit plu à y mettre, & les vains prétextes dont on s'étoit ſervi pour reculer le moment de notre liberté (*o*). Rien n'avoit été oublié pour me faire regarder comme priſonnier de guerre. M. Fortair, Médecin, Secretaire de la médiation, s'étoit même permis de dire que le jugement de mon affaire devoit être renvoyé à la haute Cour d'Orléans ; & ce propos avoit été tenu à une mere éplorée, ſollicitant avec chaleur l'élargiſſement de ſes enfans. C'étoit le fruit des ſuggeſtions des chefs avignonois (*p*), avec leſ-

(*n*) D'abord Agent de M. de Villeroi, enſuite celui de M. de Montmorenci, il étoit parti de Paris, & avoit tout abandonné pour venir ſeconder le zele de ſon frere, un des héros de la faction avignonoiſe. Quel dévoûment patriotique, &c. &c. !.....

(*o*) Voyez la note n°. III.

(*p*) Le nom de ces chefs ſe trouve honorablement con-

quels Mrs. les Commissaires étoient malheureusement obligés de conférer sur les moyens de rétablir la tranquillité publique, de mettre un terme aux excès des brigands incendiaires & dévastateurs, & d'arrêter les effets de la vengeance d'un peuple trop long-tems opprimé, & réduit au désespoir.

Enfin les médiateurs voyant que ma procédure étoit d'une illégalité révoltante, comme M. l'Abbé Mulot, l'un d'eux, l'avoua à ma mere, & craignant que la publication, vivement sollicitée des pieces de ce procès, ne produisît un très-mauvais effet sur le public impartial & désintéressé, prirent

---

signé dans les sentences données le 24 & le 27 Mai contr'eux par les Juges nationaux d'Avignon, à la requisition du Substitut du Procureur de la Commune. Sabin Tournal, Mender, les deux freres Minvielle, Lescuier, & les deux freres Duprat ; voilà les vrais patriotes décrétés de prise au corps, *comme auteurs, moteurs, fauteurs & complices, des crimes de calomnie atroce contre la municipalité & les citoyens d'Avignon, d'enlevement de vaisselle d'église, de contributions forcées & arbitraires exigées sur les citoyens, de ravages dans les campagnes, de subornation des soldats de l'armée, de prévarication & usurpation de pouvoir, de sédition, de conjuration, de haute trahison & de leze-nation. Ce sont les propres termes des sentences que je viens de citer.*

la réſolution définitive de briſer nos fers.

Le 7 Juillet, ils firent ouvrir les portes de notre priſon, nous accompagnerent eux-mêmes de nuit juſques ſur les bords du Rhône. Nous nous y embarquâmes pour Villeneuve accompagnés de M. Pical qui étoit ſorti avec nous après avoir gémi durant huit mois dans une injuſte détention. Les émigrans avignonois de cette derniere ville nous accueillirent avec un intérêt attendriſſant, bien capable d'adoucir le ſouvenir amer de nos peines & de nos malheurs. Je ne ſaurois mieux en terminer le récit que par le témoignage de ma juſte reconnoiſſance envers Mrs. les Commiſſaires-Médiateurs *les Scenes-des-Maiſons*, *Mulot*, *Verninac*, *de St. Maur*. Je dois encore moins oublier pluſieurs officiers des troupes de ligne, & particuliérement M. le baron de *Schomberg*, Capitaine-Commandant du premier régiment d'Huſſards, qui vouloit bien ſe dire notre parent, pour avoir le droit de ſolliciter avec plus de vivacité notre élargiſſement.

Après avoir rapporté fidelement les faits & ma ſituation, je crois devoir finir par proteſter contre tous les interrogatoires auxquels j'ai été contraint par la force de répondre, déclarant n'avoir jamais voulu par-là reconnoître ni la haute Cour nationale d'Avignon, ni l'aſſemblée électorale dont

ſes pouvoirs émanoient. Conſéquemment, je regarde la procédure qu'on a fait contre moi comme nulle & illégale, vexatoire dans les formes, contraire à tout principe de juſtice & attentatoire aux droits des gens & de la guerre. Je déclare au ſurplus être dans l'intention de pourſuivre devant les tribunaux compétans les ſoi-diſans juges de la haute Cour avignonoiſe, comme auteurs de cette inique procédure & uſurpateurs du pouvoir judiciaire, entr'autres le ſieur Raphel, cadet, comme ayant eſſentiellement prévariqué dans les fonctions qu'il s'étoit arrogées. Enfin, je dénonce à la juſtice de toutes les nations policées les nommés Jourdan & Chabran, leurs ſatellites & complices, comme des inſignes brigands & des aſſaſſins publics.

THEOPHILE-GUILHEM DE SAINTE-CROIX.

Aux Loges ce 25 Juillet 1791.

NOTES.

I.

Une copie de la lettre qu'on va lire, m'a été communiquée au ſortir de ma priſon. J'ai cru devoir la faire imprimer pour ma propre juſtification; j'eſpere que l'auteur ne m'en ſaura pas mauvais gré.

MONSIEUR,

« L'eſprit de parti altere & dénature tous les faits ;
» c'eſt ce qui vient d'arriver ſur celui dont vous voulez
» connoître la vérité. S'il n'en réſultoit pas la juſtification
» de pluſieurs perſonnes dignes de votre eſtime, je me
» ſerois interdit des éclairciſſemens qui compromettent la
» mémoire d'un homme mort, victime de ſes erreurs &
» de ſes paſſions. Il m'eſt bien pénible de remuer ſes cen-
» dres ; mais tout céde en moi, au devoir ſacré de faire
» triompher l'innocence & d'impoſer ſilence à la calom-
» nie.

» La ville de Vaiſon étoit en paix, lorſque M. de La-

» villasse résolut d'y jouer un rôle, après avoir passé plu-
» sieurs années dans la plus obscure retraite. Ses intrigues
» l'éleverent à la place de Maire; & aussi-tôt il donna
» toute sa confiance au sieur Anselme, Notaire, processé
» criminellement pour un faux, & au P. Talet, bas in-
» triguant & factieux sans pudeur; ce fut aux conseils
» de ces deux hommes pervers, & à son caractere fa-
» rouche que le nouveau Maire de Vaison dût la catas-
» trophe, où toutes ses extravagances & ses actes inouis
» de despotisme l'ont précipité. Des emprisonnemens ar-
» bitraires, des contributions forcées, le partage des biens
» & denrées de ses ennemis, au profit des vils suppôts
» de sa tyrannie, &c....... lui parurent des droits attachés
» à la mairie. Bientôt son ambition ne se contenta pas
» de cette place, il voulut avoir celle de juge; & le
» petit village de St. Leger lui conféra cette nouvelle di-
» gnité. Le premier usage qu'il en fit, est remarquable:
» il se transporta dans ce lieu avec douze hommes armés,
» menaça le Prieur-Curé, & l'obligea, sous peine de la
» vie, de signer un billet de 2000 liv. Revenu dans ses
» propres états, il s'y montra la couronne de laurier sur
» la tête, entoura sa maison de gardes, & disposa de
» tout en maître absolu. Par ses ordres ou à son insti-
» gation, l'Evêque, le Chapitre & le Curé furent chas-
» sés, & forcés de fuir pour éviter la mort. On saisit
» leurs effets, & on enleva les vases sacrés, après les
» avoir prophanés.

» L'orgueil ne pardonne jamais, & les despotes sont
» toujours vindicatifs. Un acte de délire, dans le sein de
» l'assemblée représentative, ayant mérité à M. de La-

» villaſſe les arrêts, il réſolut de s'en venger d'une ma-
» niere éclatante. Il alla porter ſes plaintes aux Clubs
» d'Avignon & d'Aix, & demander les têtes des mem-
» bres de cette aſſemblée qu'il croyoit ſes ennemis.

» Oubliant que Carpentras lui a donné le jour, il ſe
» préſente au Sénat avignonois, lui offre ſes ſervices &
» marche avec l'armée qui doit attaquer cette Ville. Ce ne
» ſont ni les larmes d'une tendre mere, ni les embraſſe-
» mens d'un enfant chéri; mais le bruit de ſes propres
» canons qu'un écho répéte, & quelques gouttes de pluye
» qui empêchent le nouveau coriolan de porter le fer &
» le feu dans les murs de ſa patrie. Récompenſé néanmoins
» par un grade militaire & un traitement pécuniaire, M.
» de Lavillaſſe retourne à Vaiſon, où il ſe ſignale par
» de nouvelles entrepriſes. Il vient couper à main armée
» les canaux des moulins de Sablet & de Seguret. Les
» habitans de ces lieux ne peuvent ſupporter une pareille
» vexation. Ils implorent le ſecours de pluſieurs commu-
» nes. On marche par détachement à Vaiſon, qui eſt ſur-
» priſe le 14 Avril dernier. M. de Lavillaſſe étoit alors
» dans ſa maiſon à quelque diſtance de la Ville; il ap-
» pelle les ſiens; on lui tire deſſus, & il reſte mort ſur
» la place. Le ſieur Anſelme veut ſe défendre avec ſon
» ſabre; mais étant bleſſé, il ſe réfugie dans ſa cave, on
» l'y pourſuit; il lache un coup de piſtolet; on lui ripoſte,
» & il eſt tué. Telle a été la fin malheureuſe de ces deux
» hommes qui n'auroient échappés à leur juſte deſtinée que
» pour aggraver le ſort de leurs compatriotes. Elle eſt
» devenue le prétexte, & non la cauſe des événemens déja
» préparés qui l'ont ſuivie. D'ailleurs eſt-ce à des mains

» teintes ſi récemment du ſang de tant d'innocentes vic-
» times qu'il appartient de tenir le glaive de Themis:
» eſt-ce à des gens familiariſes avec le crime, ſans prin-
» cipe de juſtice & de moralité, qu'il eſt permis de par-
» ler au nom de la loi ? Eſt-ce enfin à d'infâmes brigands,
» à des ſcélérats qui ſeroient l'écume infecte d'Alger,
» ville elle-même l'écume de tout l'Univers, que le droit
» de juger les coupables eſt réſervé ? La création d'une
» haute Cour nationale ne ſeroit ſans doute qu'un ridi-
» cule, ſi ſéante au quartier général & compoſée au gré
» de pareils hommes, elle n'étoit pas un horrible attentat
» contre le droit des gens ; aucun des prétendus coupa-
» bles n'étant juſticiable de ce monſtrueux tribunal.

» Ces coupables aux yeux d'une infernale calomnie
» étoient Mrs. l'Evêque de Vaiſon, de Chapuis & de
» Ste. Croix, fils aîné. Le premier, par une ſage pré-
» voyance, avoit depuis long-tems quitté ſa Ville épiſ-
» copale, & de Carpentras étoit allé ſe réfugier à Mol-
» lans en Dauphiné. Appellé enſuite par les vœux empreſ-
» ſés des habitans de Valréas, il avoit fixé dans cette
» ſeconde Ville de ſon dioceſe, ſon nouveau domicile, qu'il
» changea bientôt après, en venant habiter Montelimart.
» Ce Prélat n'a donc pu être le principal acteur d'une
» ſcene horrible que M. Bouche a rapportée ſur la foi du
» Gazetier le plus calomnieux qui ait peut-être exiſté ;
» & ce n'eſt point une hiperbole.

» M. de Chapuis, ancien Officier de Marine, homme
» d'honneur, commandoit les troupes qui s'étoient emparées
» de la Ville, & connoiſſoit trop ſon devoir pour la quit-
» ter dans un moment où elle auroit pu être expoſée à

» la fureur des soldats, aussi ne l'abandonna-t-il pas. Il
» ne donna même aucun ordre dont les ennemis de M.
» de Lavillasse eussent pu se prévaloir contre ce Maire &
» ses complices.

» La garde du Pont étoit confiée à M. de Sainte-Croix,
» & par-là même, il se trouvoit éloigné de la scene san-
» glante à laquelle il n'eut aucune part. Dès qu'il en fut
» averti, il accourut, arrêta les excès, fit rendre aux sol-
» dats les meubles dont ils s'étoient saisis, eut soin de
» préserver le cadavre de M. de Lavillasse des outrages
» qu'on vouloit lui faire, & sauva la vie au P. Taiet,
» qui étoit sur le point d'être massacré. Cette conduite
» pleine de sagesse & d'humanité a été néanmoins le pré-
» texte des accusations les plus atroces dont la haute-
» Cour nationale du camp avignonois, a eu la criminelle
» lâcheté de prendre connoissance. M. de Sainte-Croix
» ayant été traîtreusement arrêté par les brigands qui in-
» festoient le Comtat venaissin, le frere de ce jeune Of-
» ficier avoit cherché à le délivrer; mais aussi malheureux
» que lui, il fut également trahi par des scélérats de
» Malaucene & fait prisonnier. Quel traitement n'ont-ils
» pas l'un & l'autre éprouvé de la part de ces barbares?
» Ils sont encore entre leurs mains, malgré les récla-
» mations de quelques Directoires des Départemens voi-
» sins; (*a*) & des Officiers-généraux qui y commandent

(*a*) M. de Boissieu, Commandant à Aix, Mrs. Villardi, Président du Directoire, & Jaubert, Procureur-syndic, & Mrs. Bourge & le Gay, Commissaires du Roi dans cette

» les troupes de ligne. Ces réclamations font d'autant plus » justes, que *M.* de Sainte-Croix est Officier au service » de France, & qu'il n'a été amené au camp avignonois » que par une violation manifeste du territoire de ce royau- » me, à travers la principauté d'Orange, annexée au Dé- » partement des Bouches-du-Rhône. La Municipalité d'A- » vignon n'a répondu jusqu'à présent que par des lettres » captieuses, telles que les auroient écrites ses anciens mem- » bres, (*b*) contempteurs effrontés de l'opinion publique ; » hommes dont la marche ténébreuse n'a jamais été éclai- » rée que par la torche des furies.

J'ai l'honneur d'être, &c........ »

Votre, &c.

Signé, PHILALETHE.

St. Marcelin-les-Vaisons 18 *Mai* 1791.

I I.

Je dois justifier mon pere des accusations du Sr. Chabran, & je remplirai cette tache chere à mon cœur, sans beaucoup de peine. Grenadier dans le régiment de Bigorre,

---

Ville, sont les personnes qui ont fait les démarches les plus actives pour notre élargissement.

(*b*) Les sieurs Duprat, Mainville, Tournal, Raphel, l'Escuyer, &c......

Chabran fut caſſé par mon grand oncle au ſiege mémorable de Beliſle, pour avoir manqué à ſon devoir. Cet homme paſſa enſuite dans les troupes de la Marine, y parvint au grade de Sergent major, & ſe retira avec une penſion. De retour à Cavaillon, ſa patrie, il y tint une conduite qui ne fut pas exempte de reproches. Cela ne l'empêcha point d'être ſucceſſivement Lieutenant-Colonel, & Colonel des Gardes nationales. Se croyant dès-lors un perſonnage important, & ivre du crédit qu'il avoit ſur les habitans de la campagne, il exerça les actes les plus violens de deſpotiſme. Il détruiſit l'ancienne adminiſtration municipale, & fit élire à ſon gré les membres de la nouvelle. En face de la Maiſon commune, on dreſſa une potence à huit crochets ; il en donna l'ordre ſécrettement, tandis qu'il parût s'y oppoſer ouvertement. Des liſtes de proſcription furent auſſi-tôt répandues, & la conſternation régna dans cette malheureuſe Ville. Les Gardes nationales du Comtat ayant voulu y marcher pour abattre cet infâme gibet & rétablir l'ordre, on ne peut leur refuſer cette ſatisfaction ; & après avoir exécuté leur noble deſſein, elles demanderent à grands cris, & de concert avec le peuple de Cavaillon, qu'on arrêta le ſieur Chabran. Il fut impoſſible de l'empêcher ; & mon pere, l'un des Commiſſaires de l'Aſſemblée repréſentative n'y eut d'autre part, que celle de recommander au ſieur Royier, chargé de conduire Chabran à Carpentras, d'avoir pour lui tous les ſoins & les égards que l'humanité réclamoit en ſa faveur. Sur la déclaration courageuſe que le ſieur Mounier avoit faite des excès de Chabran, mon pere s'étoit contenté de reprimander vivement celui-ci, & l'avoit traité d'ailleurs

avec douceur & impartialité. Etant revenu dans cette derniere Ville, il apprit quelque-tems après, qu'on le détenoit dans un cachot mal-sain; il y accourut & chercha à le consoler, & par des sollicitations réitérées, obtint qu'on lui donnât l'appartement le plus spacieux & le moins incommode de la prison. En même-tems il rendit compte à l'Assemblée de la situation de Chabran & de l'état des prisons; sur sa motion, on décréta l'abolition totale des cachots, & que les Présidens iroient une fois par semaine visiter les prisons, & ce fut lui qui le premier, en cette qualité, en donna l'exemple. Mon pere ne s'en tint pas là; il s'empressoit de venir voir Chabran, toutes les fois que celui-ci le demandoit; ce qui arrivoit assez fréquemment. Il l'encourageoit, & n'oublioit rien pour adoucir son sort; le Sr Teissier, son beau-frere, demandoit-il à le visiter, ou à lui apporter du linge, des provisions, mon pere en sollicitoit la permission & l'obtenoit. Il procura encore à Chabran celle de n'être plus renfermé dans sa chambre, & d'aller librement par-tout dans sa prison. Il l'engagea à demander un Conseil, qui lui fut accordé, & à rédiger un Mémoire pour faire changer l'opinion publique sur son compte; elle lui étoit fort défavorable. Si l'on considere la haine populaire qui le poursuivoit sans relâche, on conviendra que mon pere s'exposoit beaucoup, en n'écoutant que la voix impérieuse d'un sentiment humain & généreux à l'égard de Chabran.

Après la dispersion de l'Assemblée représentative, cet homme fut mis en liberté, & donna sa parole qu'il ne troubleroit plus le repos de son Pays, & qu'il se comporteroit de maniere à ne point faire repentir de la grace

qu'on venoit de lui accorder. Vaine promesse ! à peine est-il arrivé à Cavaillon, qu'il y commet de nouveaux actes de tyrannie. Il vient à Avignon, & se fait nommer Officier Général de la troupe qui devoit marcher contre Carpentras. Se croyant dès-lors tout-puissant, il leve des contributions dans sa patrie, qui, quelques mois auparavant, avoit été livrée au pillage. Il ne vint qu'une seule fois dans ma prison, & refusa de me voir. Chabran est un homme brutal, insolent, sans talent & sans esprit, dont l'audace fait l'unique mérite. Il seroit plus digne de mépris que de haine, s'il n'avoit pas été oppresseur, & Chef d'infames Brigands.

I I I.

Je ne puis mieux faire connoître les sollicitudes de ma mere sur notre sort, qu'en rapportant la lettre qu'elle écrivit à MM. les Commissaires-Médiateurs le 16 Juin dernier.

MESSIEURS,

» Vous ne pouvez pas douter de mon empressement à
» savoir ce qu'on vous a répondu au sujet de mes malheu-
» reux fils. Je me suis présentée hier six fois chez vous,
» à différentes heures, sans avoir pu parvenir à vous voir.
» J'en reviens encore, avec le même refus. Je ne puis
» donc plus douter que ce ne soit un ordre, pour toutes
» les fois que je me présenterai. Vos domestiques ne ven-

» lent même plus en aller prendre de vous, quand je parois.
» Peu accoutumée à de semblables procédés, s'il s'agissoit
» de la totalité de ma fortune, je la sacrifierois ; mais il
» s'agit de mes enfans, nulle démarche relative à eux ne
» me coûte. Je sais qu'ils sont traités indignement. Ils sont
» renfermés dans un cachot d'une obscurité profonde, &
» où l'on ne descend que par une échelle très-longue.
» On les oblige de faire tous leurs besoins, dans ce tom-
» beau, où les prisonniers, qui sont en grand nombre à
» la cour, jettent leurs ordures. Ces horreurs révoltent
» l'humanité. Jugez de l'effet qu'elles me font. Je demande
» ou que mes fils soient compris dans l'arrangement gé-
» néral, & en attendant qu'ils soient traités comme ils
» doivent l'être, ou qu'ils soient remis aux troupes fran-
» çoises ; les sachant sous leur sauve-garde, je serai tran-
» quille.

» Leurs bourreaux disent qu'il est écrit dans la procédure
» que mon fils aîné a convenu avoir tué M. de la Villasse.
» Je ne nie point que cela soit écrit ; mais je soutiens
» que mon fils n'a pu le dire ; car cela est faux. Il n'y
» a que deux témoins ; l'un assure que mon fils étoit sur
» le pont, & l'autre à la porte de la maison, donnant
» ordre aux Sapeurs de l'enfoncer. Suivant les loix fran-
» çoises, tout accusé doit avoir un Conseil ; mon fils n'en
» a pas eu. Il ne peut reconnoître la justice des monstres
» qui n'oseroient l'invoquer pour eux-mêmes. Vous avez
» peu d'idée du cœur d'une mere. Si l'on me réduit au
» désespoir, rien ne me coûtera pour venger mes enfans.
» Mon état est affreux. Je réclame votre justice & votre
» humanité. J'ai l'honneur d'être, &c. . . . . »

M. l'Abbé Mulot n'oublie rien dans sa réponse pour dissiper les alarmes de ma mere, & rejette la prolongation de notre détention, sur les difficultés faites par Carpentras, au sujet des préliminaires de paix, & sur la marche des prétendues armées éparsés par-tout le Comtat. Il ajoute : *que cela le prive du plaisir que puisse le plus légitimement goûter une ame honnête, celui d'avoir pacifié le pays, & d'avoir fait cesser les gémissemens d'une mere.*

Sur de nouvelles instances, M. Mulot répondit encore par un billet conçu en ces termes : » J'ai vu, Madame, » M. Duprat au sujet de MM. vos fils. Je crois que c'est » demain le jour de leur liberté ; mais il faudra qu'ils » s'engagent par eux ou par M. leur pere, à comparoître » devant les Tribunaux qui pourront être légalement éta- » blis, après la pacification du pays, &c. Ce premier » Juillet. »

Mon frere n'avoit jamais été accusé ; à la vérité, je l'étois moi-même, mais par des brigands altérés de sang, se déclarant les vengeurs d'un crime supposé, pour mieux cacher tous ceux dont ils venoient encore récemment de se souiller. Nous ne fîmes donc ni l'un ni l'autre la promesse qu'on exigeoit de nous, & à laquelle nous ne pouvions consentir, sans compromettre notre honneur & notre liberté. Mon pere, intimement convaincu de mon innocence, ne balança point à refuser de prendre un engagement qui auroit servi au moins de prétexte à des persécutions toujours renaissantes, suivant le caprice de nos ennemis. Mon procès ne pourroit être fait que par un Conseil de guerre ; & j'offre de m'y présenter, pourvu toutefois qu'il soit composé d'Officiers de troupes de ligne,

mes Juges naturels. Mais pourquoi conſulter M. Duprat l'aîné ſur notre élargiſſement? A l'époque du premier Juillet, nous étions ſortis des cachots de Monteux ; & il venoit d'aſſurer à ma mere, qu'il nous avoit remis au pouvoir de MM. les Commiſſaires. D'ailleurs, ce M. Duprat ne s'étoit-il pas montré notre ennemi, en venant lui-même s'emparer de notre maiſon paternelle, & oſant y caſerner une forte eſcouade de ſes ſatellites, pour la livrer au pillage & à la dévaſtation ?